



2025-09-17

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de septembre tenue ce **mercredi 17^e jour du mois de septembre 2025 à 13 h 00**, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-09-248

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 3 septembre 2025 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.1.8, 5.2.1, 5.2.2 et 5.4.1 à savoir :

- Repas de Noël des employés de la MRC – Autorisation budgétaire (décision) (point 5.1.8);
- Poste de coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences – Description de tâches et lancement de l'appel de candidatures (recommandation) (point 5.2.1);
- Lancement d'un appel de candidatures – Poste de conseiller aux entreprises (décision) (point 5.2.2);
- Octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière – Rencontre avec la firme Servitech Inc. – Recommandation (recommandation) (point 5.4.1);

Adoptée.

5.1.8 REPAS DE NOËL DES EMPLOYÉS DE LA MRC – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2025-09-249



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-182, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 octobre 2019, relative à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

ATTENDU que la dépense associée à la tenue de cette activité, représentant un montant 65 \$ par employé participant, est prévue au budget d'exploitation 2025 de la MRC;

ATTENDU que les frais de restauration ont augmenté au cours des dernières années en raison, notamment du taux d'inflation, de la rémunération et des problématiques d'approvisionnement vécues;

ATTENDU qu'en fonction de cette politique, la MRC soulignera lors du repas de Noël les années de services d'employés de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QU' :

Un montant de 65 \$ par personne (participante) soit et est alloué à titre de contribution de la MRC de Papineau au repas annuel des employés, à l'occasion des fêtes conformément à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

QU' :

Une somme de 900 \$ soit et est allouée à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC pour la remise du cadeau offert à l'employé soulignant ses années de services au sein de la MRC conformément à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02 13000 340;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.1 POSTE DE COORDONNATEUR ADJOINT À LA FORMATION ET AU MAINTIEN DES COMPÉTENCES – DESCRIPTION DE TÂCHES ET LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES

CA-2025-09-250

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-202, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 août 2025, relative à la conclusion d'une entente intermunicipale relative au Service régional de formation des pompiers;

ATTENDU le projet de description de tâches concernant le poste de coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences déposé dans le cadre de la présente séance, lequel a également été soumis au syndicat pour validation;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'approuver la description de tâches du poste de coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences conditionnellement à la validation effectuée par le Syndicat et conformément à la Convention collective;



ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 septembre prochain pour considération.

Adoptée à la majorité.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, enregistre sa dissidence.

5.2.2 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE CONSEILLER AUX ENTREPRISES

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.4.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – RENCONTRE AVEC LA FIRME SERVITECH INC. – RECOMMANDATION

CA-2025-09-251

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-119, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mai 2025, autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour octroyer un contrat de services professionnels en évaluation foncière sous la formule « Action exclusive » en référence aux années 2026 et suivantes;

ATTENDU que la MRC a procédé, le 29 juillet 2025 à 15h05, à l'ouverture d'une enveloppe générale reçue contenant la soumission de la firme Servitech;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection présenté auprès des membres du Comité administratif exposant les conclusions de l'analyse réalisée en relation avec l'appel d'offres en évaluation foncière sous la formule « Action exclusive » en référence aux années 2026 et suivantes;

ATTENDU la rencontre tenue avec la firme Servitech le 26 août dernier dans le but d'obtenir des précisions sur la soumission déposée par ladite firme et d'évaluer la possibilité d'ajuster les coûts conformément à la Loi applicable;

ATTENDU la rencontre tenue avec la firme Servitech le 8 septembre dernier dans le but d'obtenir des précisions sur la soumission révisée par ladite firme conformément à la Loi applicable;

ATTENDU la lettre transmise par la firme Servitech Inc. en date du 9 septembre 2025, laquelle propose une soumission révisée en fonction des discussions tenues le 26 août et le 8 septembre 2025;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'octroyer le contrat de services professionnels en évaluation foncière sous la formule « Action exclusive » en référence aux années 2026 et suivantes, à la firme Servitech, le tout en conformité avec le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC, au document d'appel d'offres numéro AP-2025-06-002, l'offre de services déposée par la firme Servitech Inc. ainsi que la lettre soumise le 9 septembre 2025, lequel représente une somme de 4 425 487.74 \$, excluant les taxes;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 septembre prochain pour considération.

Adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2025-09-252

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet